# FMC, EPP et Accréditation : adieu! Bonjour le Développement Professionnel Continu

**Bertrand Dureuil** 

Pôle Réanimations Anesthésie et SAMU
CHU Rouen

Fédération des Spécialités Médicales

Absence de conflit d'intérêt sur ce thème

### Les bonnes pratiques...

- 30-40% des patients ne reçoivent pas de soins en accord avec les données scientifiques validées et actuelles
- 20 –25% des actes sont inutiles ou dangereux (Grol R Med Care 2001)

Il y a un ravin entre « les bonnes pratiques » et la pratique quotidienne et les barrières au changement sont solides

### Impressions et réalité... Brunkhorts Crit Care Med 2008

- Pratiques en réanimation (Allemagne) :
- Impressions des responsables :
  - 80% adhérence à la ventilation en bas Vt pour les SDRA (EBM réduction 9% mortalité)
  - 66% contrôle glycémique (EBM réduction 17% mortalité)
- Réalité (audit):
  - bas Vt 80% : Vt>8ml/kg
  - 66% patients franchement hyperglycémiques

### Overview of strategies for implementation of EBM

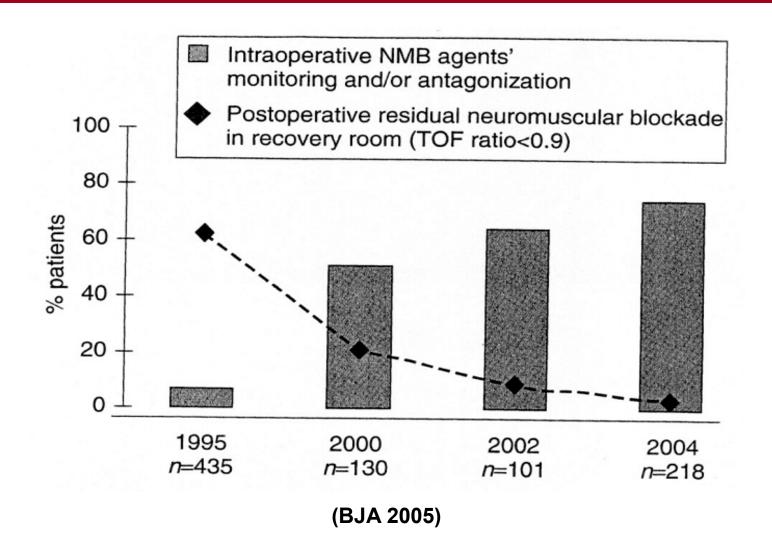
- Conferences, courses: limited effects
- Interactive small group meetings: mostly effective
- Use of opinion leaders : mixed effects
- Reminders : mostly effective
- Feedback on performance : mostly effective (test ordered)
- Continuous quality improvement : effective on clinical performance ( pb of programme implementation ++)

(Grol R. Lancet 2003)

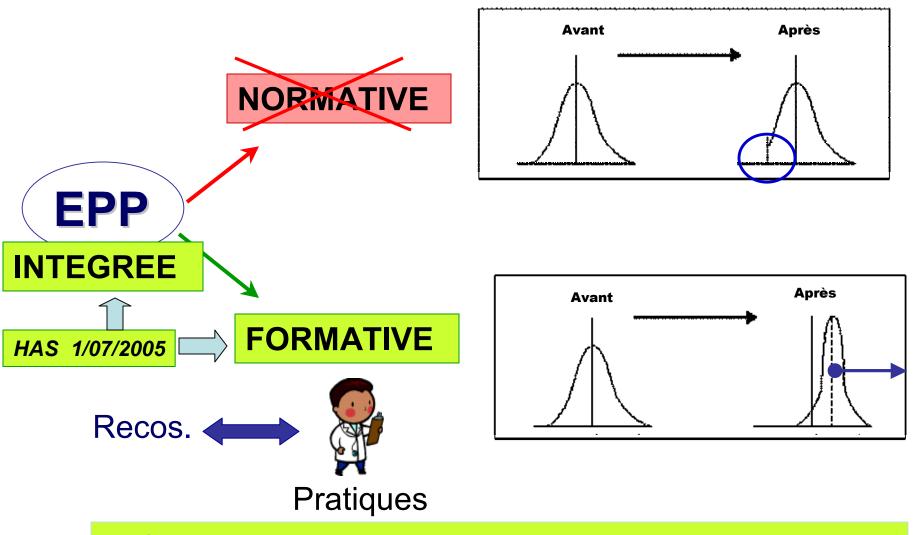
« Evaluer ses pratiques peut être un bon moyen de les améliorer »

Et en plus ça marche!

## Evolution de l'utilisation du monitorage de la curarisation et de l'antagonisation sur la curarisation résiduelle au réveil



#### caractéristiques EPP



→ favoriser la mise en œuvre des Recommandations....



### L'Évaluation des Pratiques Professionnelles en 2009

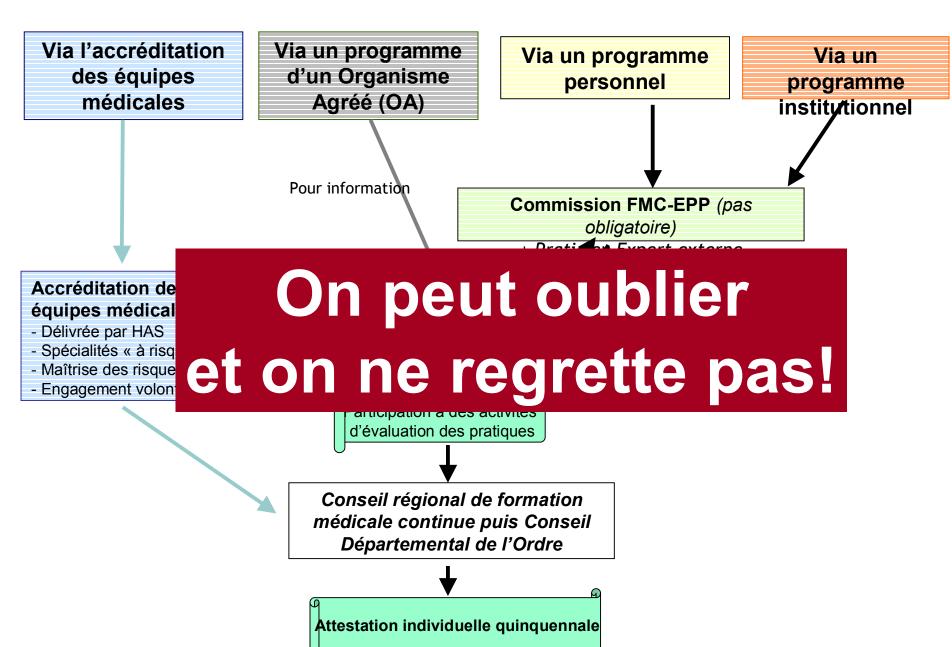
Obligation réglementaire à compter du 1° juillet
 2005 pour tous les médecins (Loi du 13 août 2004)

« L'EPP <u>consiste</u> en l'analyse de la pratique professionnelle en référence à des <u>recommandations</u> selon une <u>méthode</u> élaborée ou validée par la Haute Autorité de santé <u>et inclut</u> la <u>mise en œuvre</u> et le suivi d'actions d'amélioration des pratiques. »

(Décret 14 avril 2005 356-art 4133- 1- 1)

#### Hors de l'établissement

#### Au sein des ES



# Cette « construction » est remplacée par le DPC Loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires »



- Nouvelle organisation
- •EPP toujours présente :
  - Certification V2010
  - Accréditation des professionnels



#### FMC des MEDECINS

#### **OBLIGATOIRE**

- depuis déjà 10 ans
- pour tous les médecins
- périodicité (
- rôle des C( (12 mb)

# On peut oublier la forme actuelle

Il est prévu que les médecins doivent obtenir un total de 250 crédits sur une période de 5 ans dont au moins 100 grâce à des actions d'EPP. Le barème commun à la FMC et à l'EPP est maintenant connu

Début dès la nomination des conseils régionaux de FMC pour les EPP et la comptabilité des crédits FMC

### Barème de FMC commun aux 3 CN FMC (JO 13 juillet 2006)

Catégories	Exemples de moyens	Nb maxi. de crédits/5 ans
Catégories présentiell On	peut oublier	00
les barèmes illisibles 00		
Catégorie 3 : situations professionnelles formatrices	<ul> <li>Formation professionnelle et staffs</li> <li>Missions d'intérêt général : qualité, organisation, électives,</li> <li>activités de formateur et jury</li> <li>recherche et publications</li> </ul>	100
Catégorie 4 obligatoire : EPP	Evaluation des Pratiques Professionnelles	100

### Accréditation en anesthésie réanimation

- Validation du Référentiel risque de la spécialité:
  - 1 EPR ciblé par an à choisir obligatoirement parmi :
    - Erreur d'administration d'un médicament
    - Accès difficile non prévu aux voies aériennes
    - Les grandes lignes de l'accréditation devraient persister....

      car l'accréditation vaut DPC
  - Z journées FIVIC accreditées « risque » par le CFAR sur 4 ans
- Bilan annuel par un expert du CFAR



#### EPP infos n°29 - Novembre 2008

#### Raymond Le Moign

Directeur de l'accréditation et de la certification – HAS

### Certification des établissements de santé V2010 et développement de l'EPP

L'établissement doit suivre l'état d'avancement et l'impact du déploiement effectif des démarches EPP dans tous les secteurs d'activité clinique et médicotechnique.



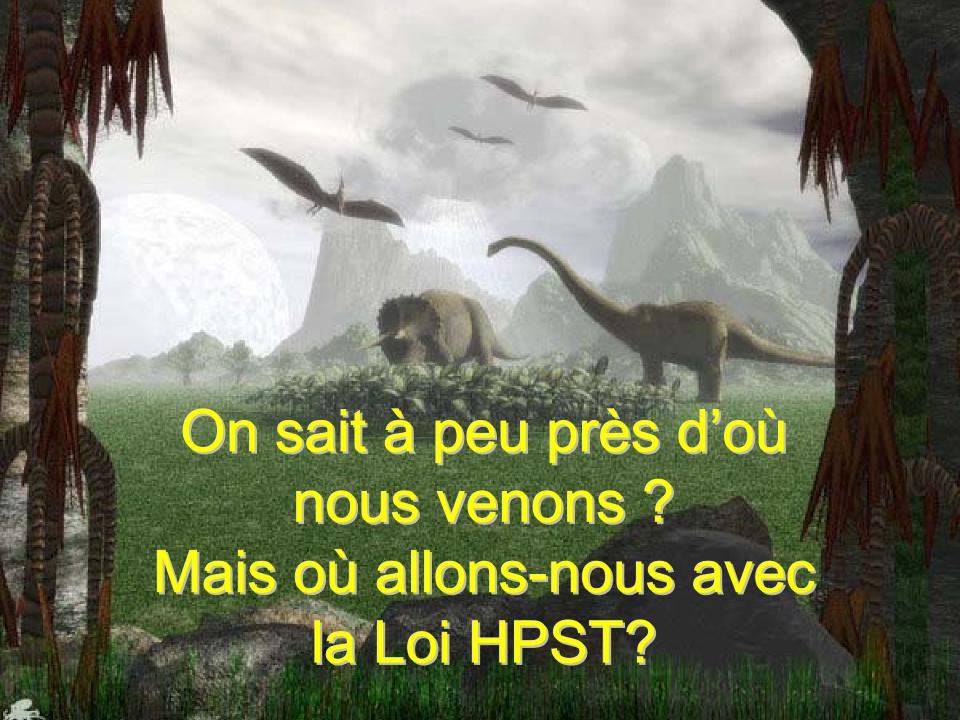


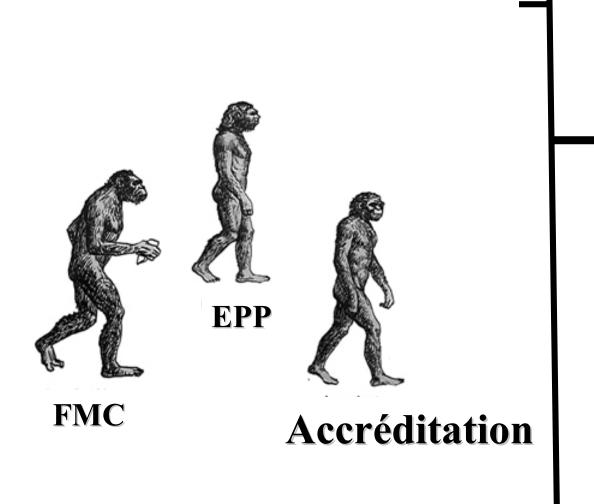
« La Haute Autorité de Santé a décidé de faire de l'utilisation d'une check-list un critère exigible dans l'organisation des blocs opératoires. Elle déploiera une check-list adaptée du programme OMS « Safe surgery saves lives » dans la procédure de certification des établissements de santé dite V2010.6 mars 2009 »

### Et ça continue : Référence 28 du nouveau manuel de certification HAS.

« Il est demandé obligatoirement : une analyse de la mortalité-morbidité en anesthésieréanimation, en chirurgie selon une méthode validée par la HAS»









#### **Article 59 Loi HPST**

 « Art.L. 4133-1.-Le développement professionnel continu a pour objectifs l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que la prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé. Il constitue une obligation pour les médecins.

#### Décrets d'application DPC

avant projet

Article R.4133-1: « le DPC se définit par l'analyse, par les médecins, de leurs pratiques professionnelles, ainsi que par l'acquisition ou l'approfondissement de connaissances ou de compétences.

Il est caractérisé par une obligation individuelle qui s'inscrit dans une démarche permanente »

### Décrets d'application DPC avant projet

Article R.4133-1: « le médecin satisfait à son obligation annuelle dès lors qu'il participe à un programme de DPC collectif... Le programme, mis en œuvre par un organisme... peut être annuel ou pluriannuel et il est caractérisé par une méthode ».

#### Décrets d'application DPC

avant projet

Article R.4133-1: « la procédure d'accréditation vaut satisfaction de l'obligation de DPC. Les organismes de DPC intervenant dans ce domaine doivent s'enregistrer auprès de l'organisme de gestion du DPC».

(La HAs n'est plus la seule à intervenir)

### Structures DPC: où sont les professionnels?

- CNDPC : instance nationale représentative
- Commission scientifique indépendante :
  - 20 représentants des CNP dont 3 MG sur proposition de la FSM
  - Rôles:
    - Propose les orientations nationales
    - Évalue les demandes d'inscription des ODPC
    - Définit les critères de contrôle des ODPC
    - Interface « professionnelle » avec l'OGDPC
- OGDPC: libéraux, salarié et <u>hospitaliers</u>

### En pratique :qu'est-ce qu'un programme DPC?

- Mise en œuvre d'outils DPC
- Outils DPC :
  - Les outils d'évaluation des pratiques (EPP..)
  - Les outils validés d'acquisition et d'approfondissement des connaissances et des compétences : i learning, ateliers, simulation
- Le programme c'est l'association des ces deux outils

# En pratique, le programme DPC en anesthésie réanimation pourrait se décliner ainsi :

- Participation à un programme de la spécialité:
  - 1 action Continue d'Evaluation des Pratiques : ex registre AVK (3 patients/an)
  - i-learning cas cliniques/référentiel AVK en autoapprentissage
- Bilan annuel

### En pratique :qu'est-ce qu'un organisme DPC?

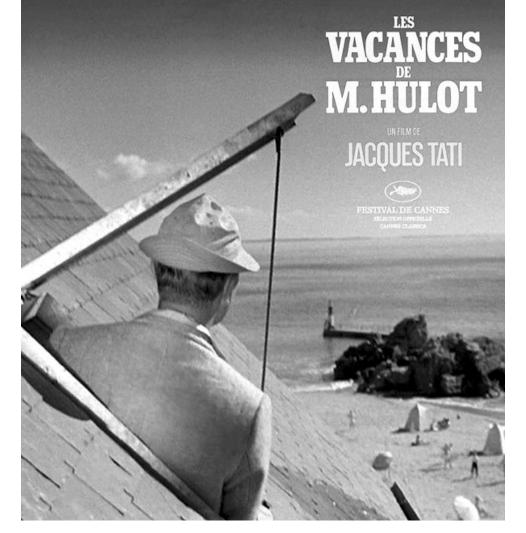
- Assure la mise en œuvre de programmes DPC. Enregistrement auprès de l'OGDPC
- Répond à un cahier des charges validé par la Commission Scientifique Indépendante du DPC
- Les organismes :
  - Les conseils nationaux de spécialité ex CFAR
  - CME
  - Autres....

### En pratique: le financement

- Chèque DPC attribué chaque année aux praticiens
  - plus d'appels d'offres comme dans le cadre conventionnel.
  - Couvrira des programmes répondant aux orientations nationales
- Pour les libéraux : assure le financement de l'ODPC correspondant au programme DPC et l'indemnisation du praticien.
- Pour les hospitaliers :
  - Financement DPC: 0,75% de la masse salariale dans les CH, 0,5% pour les CHU
  - Possibilité théorique de reversement à l'OGDPC et chèque DPC pour l'ODPC choisi

### En pratique: pour les anesthésistes réanimateurs

- Inscription à un programme DPC auprès d'un ODPC de son choix :
  - CFAR (chèque DPC) ou accréditation
  - CME
  - Autre structure
- Participation effective au programme : attestation par l'ODPC au médecin et au CDOM.



#### Est-ce que c'est vraiment ce qu'on attendait?



### Le DPC: « Les questions, les plus et les moins... »

- Même processus et instances pour toute la profession
- HAS rôle méthodologique et d'appui
- Intégration effective EPP-FMC mais déclinaison pratique ...
- Démarrage janvier 2012...
- Financement ...
- Les hospitaliers seront-ils « captifs » des CME et des directions…?

#### En conclusion

- Entrée dans le DPC centrée sur l'évaluation des pratiques
- Souhait d'intégration du DPC dans les pratiques professionnelles et plus d'implication des spécialités dans le dispositif général.
- C'est probablement plus simple que les dispositifs précédents mais finalement on n'est pas si sûr que cela soit plus facile ...à comprendre et à conduire.